



2500, boulevard de l'Université, Sherbrooke (Québec) J1K 2R1  
Téléphone : 819-562-5426 • / Télécopieur : 819-348-4317  
Courriel : cpe@usherbrooke.ca

CRC-023M  
C. P. PL 95  
Loi équité accès aux  
services de garde

## **Mémoire du Centre de la petite enfance Tout-petit, Toute-petite**

Présenté à la Commission des relations avec les citoyens à l'occasion des consultations particulières et auditions publiques sur Projet de loi n° 95, Loi favorisant l'équité dans l'accès aux services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés dispensés par les titulaires de permis.

**12 mai 2025**

Par la présente, nous souhaitons exprimer notre vive inquiétude à l'égard du projet de loi no 95, *Loi favorisant l'équité dans l'accès aux services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés dispensés par les titulaires de permis*, déposé le lundi 28 avril 2025 à l'Assemblée nationale.

Selon ce projet de loi, à compter de septembre 2025, seulement 50 % des places en service de garde subventionné pourraient être priorisées pour des clientèles spécifiques. Cette disposition viendrait limiter considérablement notre capacité, en tant que centre de la petite enfance affilié à une institution universitaire, à répondre aux besoins de la communauté universitaire que nous desservons depuis plus de quarante ans.

Notre CPE a développé un partenariat solide et reconnu avec l'Université de Sherbrooke, institution avec laquelle nous sommes associés. Ce partenariat repose sur une mission commune de soutien aux familles étudiantes, au personnel professionnel et enseignant ou aux chercheurs, en contribuant activement à la conciliation famille-études-travail. En limitant notre autonomie quant à l'attribution de nos places, le projet de loi risque de fragiliser ce lien précieux, et de réduire l'accessibilité à des services de garde de qualité pour une partie importante de la communauté universitaire. De plus, bien que nous ayons augmenté notre capacité d'accueil de 80 places en 2021, nous ne réussissons toujours pas à combler les demandes des besoins des parents.

Par ailleurs, l'Université de Sherbrooke met en avant, dans ses communications officielles, la proximité et l'accessibilité de nos services comme un avantage distinctif pour attirer et retenir ses membres. Cette synergie fait partie intégrante de l'écosystème universitaire, et sa remise en question pourrait avoir des répercussions importantes, tant sur le recrutement que sur la qualité de vie des familles qui y évoluent.

L'apport du CPE à la communauté universitaire ne se limite pas à un service aux étudiants et au personnel de l'UdeS; c'est un service essentiel. Cette formule de partenariat a des avantages indéniables :

### **Soutien direct à la conciliation famille-travail-études**

Un CPE sur le campus permet aux étudiantes et étudiants-parents, au personnel et au corps professoral d'avoir un accès de proximité à un service essentiel, réduisant le stress, les déplacements et les conflits d'horaire. De plus, pour les poupons qui ont encore besoin d'allaitement, cette proximité permet aux mamans de répondre aux besoins de leur enfant.

### **Accessibilité accrue à l'enseignement supérieur pour les parents**

La présence d'un service de garde accessible et de qualité sur le campus peut faire toute la différence pour des parents qui souhaitent poursuivre ou reprendre des études, contribuant ainsi à l'égalité des chances et à l'élévation du niveau de scolarité. Notre CPE aide ainsi à éviter la précarisation des parents-étudiants, plus susceptibles de décrocher.

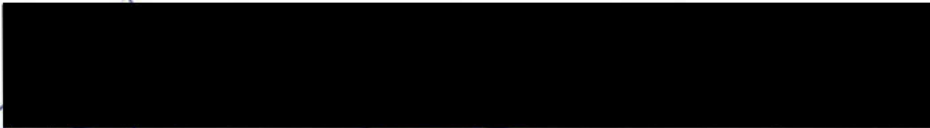
### **Mixité sociale et culturelle naturelle**

Les campus accueillent une population diversifiée sur le plan culturel, socio-économique et générationnel. Cette richesse se reflète dans les CPE affiliés, favorisant une réelle mixité dès la petite enfance.

Nous saluons l'intention du projet de loi de favoriser une plus grande équité d'accès aux services éducatifs à la petite enfance. Toutefois, il nous apparaît essentiel de reconnaître la spécificité de certains milieux, notamment les centres de la petite enfance affiliés à des institutions publiques d'enseignement supérieur. Ces milieux jouent un rôle fondamental dans la conciliation famille-travail-études et contribuent, dans le cadre des six priorités d'admission actuellement permises, à assurer une réelle diversité des profils familiaux. Ainsi, loin de nuire à la mixité sociale, notre mission la soutient activement, en favorisant l'égalité des chances et l'accès à des services de qualité pour une communauté variée. Il serait donc souhaitable que le projet de loi prévoie une certaine souplesse d'application afin de préserver ces partenariats porteurs pour les familles et la société.

Finalement, il serait plus judicieux de sévir auprès des quelques CPE fautifs que d'imposer une nouvelle façon de faire à l'ensemble du réseau et ainsi compromettre un fonctionnement harmonieux et cohérent avec nos valeurs et notre mission.

Nous vous remercions de prendre en considération notre position et restons disponibles pour toute rencontre ou échange qui permettrait d'enrichir la réflexion autour de ce projet de loi.



**Pierre-Luc Bourdages, président du Conseil d'administration**



**Lyne Belanger, directrice générale**